

# Conférence de presse

du 27 mars 2020

*(en call conférence)*

**COVID-19 :  
l'appui technique aux entreprises  
proposé par la CCIT des AHP, l'UDE04 et la CMAR Paca**

## L'engagement de la CCIT 04

### Constitution d'une cellule d'appui aux entreprises dédiée

• Nb d'agents mobilisés : 12

*dont* 6 techniciens sur la cellule d'appui (traitement des demandes entreprises)

6 collaborateurs (accueil, communication, enquêtes et études)

Nb de points accueil téléphonique : 2 (04 92 30 80 80 + 04 92 72 31 52)

qui assure plusieurs missions :

- La diffusion, en temps réel, de toute information utile aux entreprises par l'intermédiaire d'un KIT quotidiennement actualisé mis à disposition via notre site internet, et adressé directement à nos ressortissants.
- Une remontée auprès des pouvoirs publics des problématiques évoquées par les entreprises, lorsqu'elles nous sollicitent ou nous saisissent par mail, que nous transmettons aux Organismes concernés (Préfecture- Banque de France- DIRECCTE, DGFIP, etc.) pour obtenir une adaptation des dispositifs en vigueur.
- Une assistance technique pour permettre aux entreprises de mobiliser les aides auxquelles elles peuvent prétendre.
- Des enquêtes régulières auprès d'un panel composé de plus de 2000 entreprises afin de recueillir leurs préoccupations et attentes de la part de la puissance publique.

### Collaboration avec :

#### Les avocats et les experts-comptables

Parallèlement, nous avons mis en place avec les avocats et les experts-comptables un système de collaboration qui permet aux entreprises de bénéficier gratuitement d'un éclairage expert de la part d'un professionnel du droit et du chiffre sur tout sujet dont le traitement requiert une compétence aigüe.

## La Banque de France

Nous travaillons avec la Banque de France et le Comité local des banques pour faciliter l'accès des entreprises aux différents financements dans des conditions appropriées (délais d'instruction des dossiers, taux, frais et garanties)

## Recensement des commerces ouverts

Nous avons déployé un outil en ligne qui vise à dresser l'inventaire des commerces ouverts, dans l'optique d'inciter les consommateurs à s'approvisionner au sein de ces points de vente de proximité.

## Des communautés de commerçants territorialisées

Nous avons créé des communautés de commerçants territorialisées, en liaison avec les unions commerciales, animées par Jean-Pierre Pradalier, notre vice-président, qui contribuent à rompre l'isolement de nos professionnels durant cette phase de confinement et à partager bonnes pratiques et préoccupations.

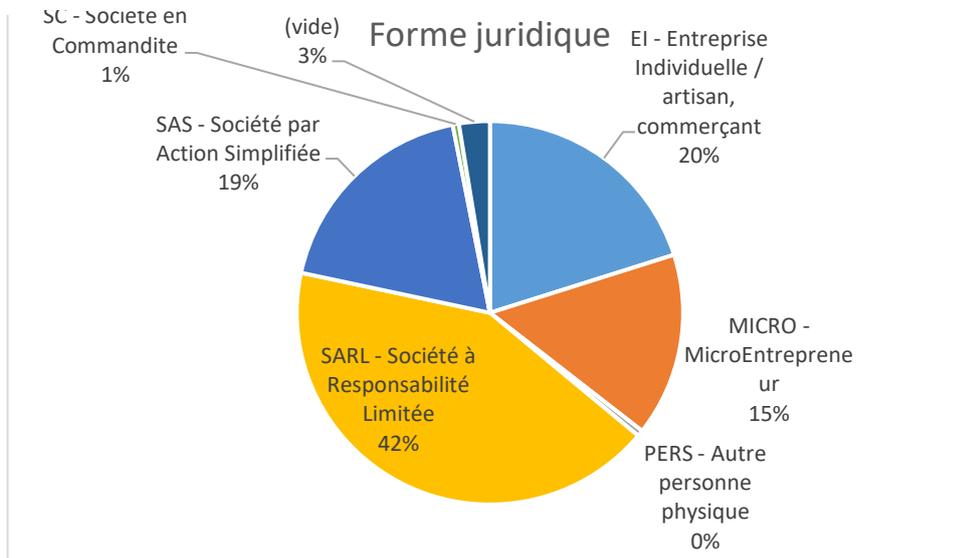
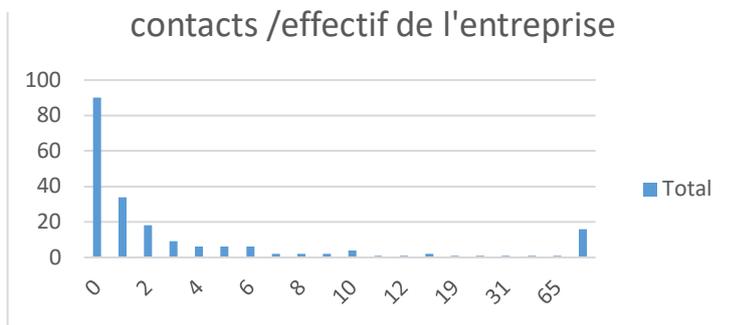
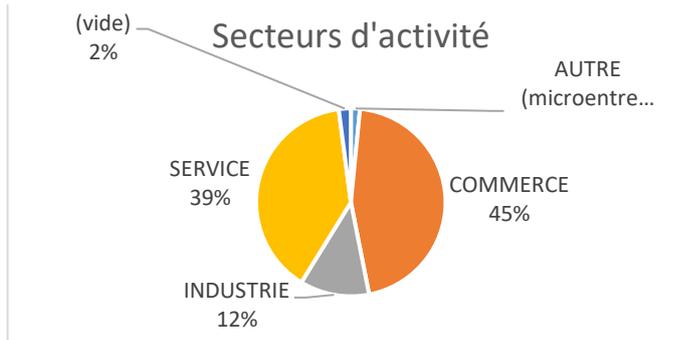
## Vers un fonds d'urgence ?

Nous aurions aimé doter le 04 d'un fonds d'urgence de manière à disposer d'un instrument de soutien financier capable d'être opérationnel rapidement, permettant de répondre, dans l'urgence, aux situations les plus critiques, mais nous avons du mal à mobiliser sur cette initiative.

\*\*\*\*\*

## Quelques données sur notre activité

- Nb de contacts direct entreprises enregistrés au 25/03 : 228
- Problématiques les plus récurrentes :
  - Fonds de soutien 1500 € modalités viennent de paraître
  - Activité partielle /chômage partiel / crainte de ne pas en bénéficier
  - Doit-on/peut-on aller travailler (entreprises BTP, espaces vert....) – modalités de protection des salariés et de l'ouverture au public pour les commerces
  - Chômage partiel pour les entreprises non contraintes de fermer au sens de l'arrêté du 15 mars (régulé par la Direccte Mme DURAND)
  - Report des échéances fiscales sociales (pourquoi un simple report ? et pas une annulation)
  - Soutien bancaire prêt ¼ du CA annuel 0,25 %



## L'action de la CMAR

Dans ce contexte sanitaire et économique exceptionnel lié à l'épidémie de COVID-19, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat a pleinement conscience des difficultés auxquelles les entreprises artisanales doivent faire face dans cette situation de confinement. La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) entend jouer pleinement son rôle d'interlocuteur de 1er niveau tel que défini par le Ministre de l'Economie Bruno Le Maire, et met tout en œuvre pour soutenir et accompagner les entreprises artisanales.

Elle a donc mis en place cellule de crise pour soutenir les artisans en plein désarroi.

Un numéro régional unique non surtaxé est disponible depuis hier. Une centaine de conseillers est mobilisée pour permettre aux artisans d'obtenir des réponses concrètes ou d'être orientés vers le bon interlocuteur :

**09 800 806 00**

Toutes les équipes de la Chambre de métiers sont en ordre de marche pour garantir le bon fonctionnement de ce dispositif.

En complément, des **adresses mail de proximité** ont été mises en place, dans chaque département :

- Alpes-de- Haute-Provence : [assistance04@cmar-paca.fr](mailto:assistance04@cmar-paca.fr)

Pour connaître les dispositifs de soutien, et comprendre les démarches à effectuer, les artisans peuvent également consulter toutes ses informations mises à jour quotidiennement sur [www.cmar-paca.fr](http://www.cmar-paca.fr) et sur les réseaux sociaux de la CMAR PACA.

## L'UDE, mobilisée

L'UDE 04 est mobilisée pour informer et accompagner les entreprises

Depuis le début du confinement, l'UDE 04 a organisé son activité en télétravail (pour les 5 permanentes de la structure) pour continuer à assurer sa mission d'information et d'accompagnement des entreprises.

De manière opérationnelle :

- les appels restent reçus par la structure du lundi au vendredi au 04 92 33 18 33
- les mercredis au : 06 70 97 68 78

### I - Communication :

« Des informations centralisées, fiabilisées et organisées »

Beaucoup d'informations circulent quotidiennement sur le covid-19, les aides à la disposition des entreprises... Des informations relayées de toute part sans être organisées et qui rendent les messages essentiels illisibles.

L'UDE 04 effectue le tri et analyse les informations qui lui arrivent de ses instances nationales (MEDEF / CPME), des services de l'État (Direccte, DDFIP...) et organismes paritaires (URSSAF...).

Une Flash info covid-19 est adressée tous les jours en fin de journée aux adhérents et une boîte à outils mise à jour quotidiennement est disponible sur le site : [www.ude04.com](http://www.ude04.com) (accessible à tous).

La Flash Info est construite de façon à répondre aux principales questions qui sont posées quotidiennement par les entreprises. Elle se compose de notes pratiques et de procédures à mettre en œuvre.

Par ailleurs, sont relayées en parallèle sur nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) : les informations identiques à celles diffusées dans notre boîte à outils et dans notre Flash info covid-19, ainsi que certaines communications « officielles » ou des partenaires consulaires. Le but étant encore de trier, de diffuser avec efficacité et parcimonie, de ne pas noyer l'utilisateur sous de multiples informations redondantes.

« Organisation de visioconférences avec des experts pour faire le point sur les sujets d'actualité »

A partir de la semaine prochaine l'UDE 04 s'appuiera sur son réseau de partenaires experts pour proposer des visioconférences interactives (chat) pour faire le point sur les sujets essentiels.

Exemple : avec la médecine du travail sur les mesures de prévention à mettre en œuvre / comment gérer le télétravail en période confinement ? décryptage juridique sur le télétravail et les ordonnances prises récemment pour « faciliter » l'organisation du travail...

## **II - l'UDE 04 au plus près des entreprises**

Rester à l'écoute et en proximité des entreprises dans cette période afin :

- de les aider à y voir clair,
- de les accompagner dans leurs démarches (déclaration activité partielle, arrêt maladie simplifié, demande reports de charges, conseils RH...),
- d'activer le réseau et trouver des solutions à des problématiques pratiques (ou trouver du gel hydro alcoolique, du plexi...),
- d'obtenir les réponses aux situations particulières qui nous sont adressées, est notre priorité.

## **III - Action de lobbying**

L'UDE 04 représentant le MEDEF et la CPME porte des positions et propositions syndicales de ses instances nationales.

- des annulations de charges plutôt que des reports,
  - la mise en sécurité des entrepreneurs vis-à-vis de leur obligation d'assurer la santé et la sécurité de leurs salariés,
  - l'automatisation de certaines aides,
  - l'aide aux Travailleurs Indépendants...
- sont autant de revendications que nous portons pour la survie de nos entreprises.